

LES AVANTAGES DU COMPTEUR DIGITAL



✓ Il vous **facilite la vie** !

Le relevé des index se fait à distance. Vous ne devez donc plus les communiquer ou attendre le passage de notre releveur. Les index sont transmis à votre fournisseur de manière précise ; ce qui permet une facturation au plus juste sans estimation.

✓ Vous participez à l'**effort collectif** et améliorez la **qualité du réseau** !

Grâce aux nouveaux compteurs, nous sommes en mesure de collecter les données ¼ heure par ¼ heure de chaque compteur. Ces données nous permettent d'améliorer la gestion de notre réseau en mesurant les déséquilibres entre prélèvement et injection, en modifiant des raccordements, en renforçant nos capacités aux bons endroits... Toutes ces actions ont une répercussion positive pour vous et tous les utilisateurs du réseau.

Plus nous disposerons de compteurs digitaux, meilleures seront notre connaissance du réseau et notre capacité à améliorer celui-ci. Investir là où sont réellement nos besoins, c'est aussi ce qui nous permet de maintenir des tarifs compétitifs.



PLUS D'INFOS ?

Rendez-vous sur notre site Web dans la section **Compteur communicant**

✓ Vous **maîtrisez votre consommation** grâce au portail **MyRESA**

Si votre installation dispose d'un compteur digital, vous aurez accès à votre consommation au jour le jour via votre espace personnel MyRESA et découvrirez votre profil de prélèvement/injection ¼ h par ¼ h.

Vous pouvez réaliser des économies en adaptant votre consommation ou en **recevant une alerte pour une consommation anormalement élevée**. Vous pourrez aussi identifier des consommations que vous pouvez déplacer pendant que vos panneaux solaires produisent de l'électricité, et ainsi augmenter votre autoconsommation.

✓ Vous **pilotez à distance** des appareils électriques



Vous pouvez connecter votre compteur à des applications afin de faire fonctionner automatiquement vos appareils aux moments les plus avantageux.



QR Code

Encore quelques questions ?
Nos collègues répondent à vos questions.
Visionnez la vidéo !

Editeur responsable : RESA SA Intercommunale - Rue Sainte-Marie 11, 4000 Liège | www.resa.be - Septembre 2023

LE VRAI DU FAUX

SUR LE NOUVEAU COMPTEUR DIGITAL



Découvrez les réponses aux questions les plus fréquemment posées

RESA

LES 7 MALENTENDUS DU COMPTEUR DIGITAL

1

Quelles sont les données utilisées par RESA avec un compteur digital ?



RESA relève les données qui correspondent au prélèvement et à l'injection mais aussi les données de tension et courant. Les données prélèvement/injection sont utilisées quand RESA doit transmettre ces informations pour un déménagement, un changement de fournisseur ou au moment du relevé d'index annuel. Les données tension/courant nous permettent d'évaluer la qualité de la fourniture électrique et, le cas échéant, de prendre des mesures correctives sur le réseau si un problème est constaté. Ce n'est que dans ces cas de figure que RESA utilise vos données. À partir de 2024, le fournisseur pourra obtenir plus de données afin d'avoir une vue plus précise des consommations mais l'envoi de ces données sera conditionné à votre accord.

2

Les données peuvent être piratées avec un compteur digital ?



Notre service dédié à la Sécurité de l'Information identifie les risques de sécurité et met en place les mesures adéquates pour les maîtriser. Les données des compteurs digitaux sont chiffrées, de bout en bout, c'est-à-dire depuis chez vous jusqu'aux différents systèmes de RESA, cela implique que même si un hacker les obtient, il ne sera pas capable de les exploiter.

Lors de l'échange des données avec le système, seul RESA est en mesure de faire le lien entre le n° de compteur et le client.

3

L'installation du compteur digital est-elle gratuite ?

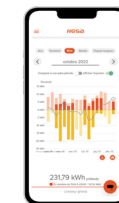


Si le changement de compteur a lieu à l'initiative de RESA ou si vous disposez d'une installation photovoltaïque, le remplacement de l'ancien compteur par un compteur digital est totalement gratuit. Si vous voulez changer de compteur spontanément et que vous n'êtes pas prosumer, la demande est payante. Néanmoins, vous bénéficiez d'une prime de 159,68€ pour le remplacement de l'ancien compteur et ce jusque fin 2023.

4

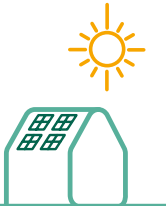
J'ai le sentiment que je vais consommer et payer plus avec un compteur digital. Est-ce vraiment le cas ?

Le compteur est un instrument de mesure qui fait l'objet d'une réglementation et d'un contrôle stricts au niveau de son fonctionnement et de la justesse de la mesure. Qu'il soit électromécanique ou digital, votre compteur mesure et comptabilise la même chose. Avec le compteur digital, vous aurez accès à votre consommation au jour le jour via votre espace personnel MyRESA. Vous aurez donc une meilleure vue sur votre consommation, ce qui pourra vous aider à mieux la maîtriser et par conséquent à réaliser des économies. Vous n'allez donc pas payer plus avec votre nouveau compteur, au contraire, votre facture pourrait même être réduite !



VOUS ÊTES PROSUMER ?

Les 3 dernières questions/réponses vous concernent !



5

Avec le compteur digital, puis-je encore déduire les injections de mon prélèvement ?

Si vous avez une installation de production photovoltaïque qui a été raccordée au réseau avant 2024, vous bénéficiez de la compensation entre les prélèvements et les injections, quel que soit votre compteur, qu'il soit digital ou non (c'est le principe du **compteur qui tourne à l'envers**).

Nous déduisons l'énergie que votre installation a injectée dans le réseau, de votre prélèvement total d'une période, généralement un an, même si vos consommations et injections ont été effectuées à des moments différents.

6

On dit que le compteur permet de réduire le tarif prosumer, est-ce vrai ?

Le tarif prosumer a été mis en place pour que les détenteurs de panneaux photovoltaïques participent aussi aux coûts d'utilisation du réseau, et pour récompenser les personnes qui consomment en temps réel l'électricité qu'ils produisent avec leurs panneaux (on parle d'autoconsommation). Une tarification proportionnelle est prévue pour les clients prosumers qui autoconsomment beaucoup. Dans ce cas, votre facture sera moins élevée.

Si, à l'inverse vous autoconsommez peu, alors c'est le forfait qui sera appliqué, forfait calculé sur la puissance de votre installation photovoltaïque. Avec le compteur mécanique, vous n'avez pas le choix entre les deux tarifs, c'est d'office le forfait qui vous sera demandé tandis qu'avec le nouveau compteur, c'est le tarif le plus intéressant qui vous sera appliqué.

7

Le compteur digital peut être installé à tout moment de l'année sans perte de compensation ? Est-ce vrai ?

C'est le cas uniquement chez RESA actuellement. RESA a mis en place un processus qui permet d'assurer une facturation qui tient compte de la compensation sur un cycle annuel complet même si le compteur est remplacé en cours de route, c'est-à-dire, à un autre moment que le jour de relève des index.

Il n'y a donc aucune perte de compensation possible quand vous passez d'un compteur mécanique à un compteur digital.

